

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen du Master Droit, pour l'année universitaire 2024/2025, est composé comme suit :

Semestres 7 et 8 - Parcours Droit des personnes vulnérables et délivrance de la Maîtrise

<u>Président du jury</u>	ROUX-DEMARE François-Xavier	MCF
<u>Vice-présidente</u>	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
<u>Membre titulaire</u>	GUERIN Dorothée	Pr
<u>Membre suppléant</u>	REBOURG Muriel	Pr

Semestres 9 et 10 - Parcours Droit des personnes vulnérables et délivrance du Master

<u>Président du jury</u>	ROUX-DEMARE François-Xavier	MCF
<u>Vice-présidente</u>	BIAGINI-GIRARD Sandrine	MCF
<u>Membres titulaires</u>	BIAGINI-GIRARD Sandrine	MCF
	CHANTEUX-CARON Anne	Professionnelle associée
	LEPRINCE Christelle	MCF
<u>Membres suppléants</u>	DEMESLAY Isabelle	MCF
	LE GUILLOU Claude	Intervenant extérieur
	REBOURG Muriel	Pr

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 30 octobre 2024
Pour Le Président de l'Université,
P/d La Vice-Présidente formation en charge de la CFVU



Hélène COUTHON